



## Question écrite n° 2667

## Des éclaircissements sur l'utilisation du fonds d'utilité publique.

Au vu de la situation difficile des finances publiques, le PLRJ souhaite des éclaircissements rapides sur l'utilisation du fonds d'utilité publique.

## Des largesses qui demandent explications

Il est surprenant d'apprendre que l'Etat crée un précédent en dépassant les montants alloués au fonds d'utilité publique et qui sert notamment à soutenir l'offre culturelle dans le canton.

Le PLRJ est attaché à la défense de la culture et de la vie associative de notre région, ciment de notre société et carte de visite touristique. Les différentes associations doivent pouvoir prévoir sereinement leur avenir et diversifier les différentes sources de revenus. Le PLRJ remarque et salue le recours croissant des différents acteurs culturels vers des partenariats privés.

## Un canton qui vit au-dessus de ses moyens

Cela étant, le PLRJ estime que notre canton vit au-dessus de ses moyens et qu'il ne peut plus se permettre de créer des situations de rentes ou d'acquis.

## Une étude qui tombe à pic

Le PLRJ a pris connaissance de l'étude de « l'économie de la culture dans la République et canton du Jura » ainsi que les conclusions des bienfaits qu'elle peut produire sur l'économie jurassienne. Le PLRJ ne partage pas totalement ces conclusions, même si des effets induits permettent de créer des richesses, il n'existe pas de création de valeur durable dans l'augmentation des déficits des collectivités publiques.

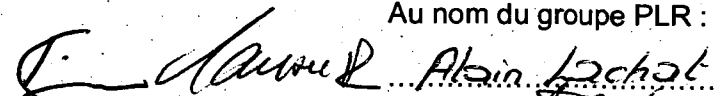
Dès lors, nous souhaitons obtenir les éclaircissements suivants :

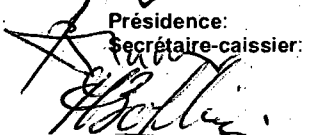
- Comment est tenu le cahier de bord du Fonds d'utilité publique ?
- Lorsqu'un dépassement intervient comment est-il pris en charge et avec quelles conséquences financières pour les comptes de l'Etat ?
- Sur quelle base légale se fonde le Gouvernement pour distribuer un montant supérieur aux fonds versés par la LORO ?
- Quel a été le coût de l'étude « l'économie de la culture dans la République et canton du Jura » ?
- Quelle est la valeur ajoutée de cette étude pour les citoyennes et citoyens de notre canton ?

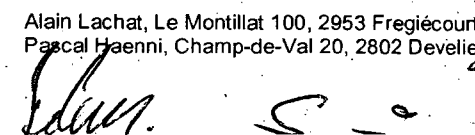
Nous remercions le Gouvernement de ses réponses

Fregiécourt le 25 juin 2014

Au nom du groupe PLR :


  
 Alain Lachat


  
 Présidence: Pascal Haenni, Le Montillat 100, 2953 Fregiécourt - 032 422 27 49 ou 079 219 54 58


  
 Secrétaire-caissier: Pascal Haenni, Champ-de-Val 20, 2802 Develier - 032 422 27 31 ou 078 803 34 35

